### Moyen pour nettoyer les cuivres dorés

On prépare de l'eau de savon, on la fait bouillir et on y trempe les objets que l'on veut nettoyer; on frotte ces objets avec une brosse dure, on les retire de l'eau savonneuse et on les jette dans de l'eau de fontaine ou de rivière en ébullition, on les brosse ensuite de nouveau pour finir d'enlever les taches ou l'eau de savon dont ils seraient encore imprégnés, on les met à l'air, sans les essuyer. Lorsqu'ils sont secs, on frotte avec une peau de gant, ou, à son défaut, avec un linge fin, les parties unies qui reprennent ainsi tout leur brillant. Les parties mates ne doivent pas être soumises à ce dernier frottage.

Le rouge d'Angleterre appliqué sur une peau de gant, avec laquelle on frosse les cuivres dorés les nettoie bien ; ce procé-dé est d'un emploi plus facile que celui qui vient d'être indi-

qué.—Revue d'Economie Rurale.

### Chemin de Fer du Grand Trone MINGRESSERVER H LOBERSERVER CHA

Division	Rivière	re-du-	-Loup	_
	l'r. do l	1 изидетя	T'rain do	o Fret
STATIONS	Malle	Mallo		
	Allor	Relour	Aller	Retour
:	-	3	3	, ,
	'n,	۵. وي	9-40	3 - 50
2	6	3-25	요;	0 1
t. Jean Chrysostic3		3-20	10-20	
I. Henri 4	10-05	3-05	10-45	2
ica		6	3	1-40 %
Valler	2 2	2 5	19-19	100
i. François8	11-97	1-60	12-33	12 33
t. Pierre9	11-18	1-40	12.45	12-05
	11-35	1-20 M.	1-20 4	
3	11.57	8	1-45 K	10-66
Alise a Giles	12.5	12-46	8	10-40 ~
I toleI'	3 2 20	12.35	200	200
Salmon 13	3 6	1	1 6	20
t. Jean Port-Joh 14	8:	11-66	121	9-15
:	1-12 %	11-12	3-02	9-32
t. Roch16		11-30	3-17	9-20
to Anne16	1-48	11-12	8- 12	8
Jucile1	200	10-66	8	8-36
. Denis18	20	10-40	1-20	8 -8
111	3 12	25	; f	8
Andra	1 5	2 6	A 0-5	2 5
₹:	200	2 6	200	7-1
	0	D-20 x.	2 5	M.
% - du-Loup. 22 €		9-00-	6-10	g,

### ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de J. O. CHAMBERLAND, de St. Philippe de Néry, Comté de Kamouraska,

E, Soussigné, Louis Charles Bégin, de Kamouraska, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs reclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LS. C. BÉGIN,

Kamouraska, ce 5 avril 1873.

Syndic.

# J retardataires

AU PLUS

#### Patates "Garnet Chili."

Plusieurs de nos abonnés nous ayant témoigne le désir d'acheter des patates Garnet Chili pour leur semence, nous prions ceux qui en auraient d vendre de nous en informer, nous donnunt en même temps le prix de vente par minot.

## LA PROCHAINE

# EXPOSITION PROVINCIALE

### CETTE ANNEE A MONTREAL

Dans la semaine commençant le

15 SEPTEMBRE PROCHAIN. De plus amples détails seront donnés plus tard.

Lets sibhet o GEORGE LECLERE,

Mars 1873.



is let once de l'a

# TERRITOIRES DE MANITOBA ET

Après le 10 de Juin, prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto a Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants:

De Toronto à Prince Arthur's Landing par Collingwood et

Adultes, \$5; Enfant au-dessous de 12 ans, moitié prix, 150 livres de baggage personnel gratis. Bagage extra, 35 centins par 100 livres.

De Prince Arthur's Landing & Fort Garry.

Emigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, \$2.50 par 100 livres.

Les Emigrants pourvoiront à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix contant, a Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest au Lac des Bois.

Les billets pour Emigrants au Fort Garry, vià Prince Arthur's Landing,

Peuvent être achetés à Toronto, aux Stations de Chemins de Fer "Northern," "Great Western" et "Grand Tronc."

Les émigrants sont pries de remarquer que la pesanteur du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

#### Les Marchandises,

Après le 25 de juin prochain, seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus Est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par 100 livres ou \$10 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excé-dant pas 300 livres en pesanteur et solidement attauhé.

Les chevaux, les bœufs, les wagons et autres articles de pesanteur tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant dûment avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 25 mars 1873.

Secrétaire.

### DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

> R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra parattre dans les journaux autorisés à le publier.